

Ainsi, au Canada, des milliers de gens qui skieraient peut-être ne le font pas à cause du coût prohibitif. Le gouvernement fédéral peut intervenir à peu de frais pour changer cette situation. Il devrait faire pour les activités hivernales dans nos parcs nationaux ce que, par exemple, le gouvernement provincial de l'Ontario a fait pour les activités estivales dans les siens. Qu'il commence par investir les capitaux—et j'insiste sur le fait qu'ils seraient peu élevés—nécessaires à l'installation de remonte-pentes et aux travaux rudimentaires qui permettraient la création de pistes de ski en terrain favorable. Il ouvrirait ensuite ces parcs aux skieurs pendant les mois d'hiver à un prix purement nominal, \$2 par famille et par saison par exemple. Cela mettrait une activité très agréable et très saine à la portée non seulement des gens riches mais aussi à celle des Canadiens à revenus moyens ou faibles.

J'y insiste, les immobilisations du gouvernement fédéral seraient minimales. Quelques ministres au moins ont dit qu'il fallait encourager les sports au Canada et je crois donc que ce genre d'entreprise intéresserait le gouvernement. Le ski me semble être un sport excellent, car il a plus de participants que de spectateurs passifs.

C'est pourquoi j'aimerais avoir la réponse du ministre ou peut-être de son secrétaire parlementaire au sujet de ma proposition à la fin des débats; si le gouvernement s'y refuse, qu'on nous dise pourquoi. Je demande instamment que l'on étudie de près ma proposition, elle n'exige que des dépenses minimales et comporterait d'énormes avantages du point de vue humain.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, puis-je annoncer qu'il est cinq heures?

MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Moose Jaw (M. Skoberg)—L'agriculture—L'enlèvement des numéros de série des tracteurs importés; le député de Champlain (M. Matte)—Les sports—La subvention à l'Association de

hockey amateur du Québec; le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell)—La défense nationale—Saint-Jean, N.-B.—L'insuffisance d'infanterie dans la milice.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES BILLS PUBLICS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, nous avons discuté et les députés qui ont parrainé les trois premiers bills inscrits au *Feuilleton* ont accepté de les réserver. Sauf erreur, le député de Skeena (M. Howard) serait disposé à aborder le bill C-32, loi modifiant la loi sur la Chambre des communes.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu.

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE VISANT L'ABOLITION DU DROIT DE REGARD DU CONSEIL PRIVÉ EN MATIÈRE DE RÉGIE INTÉRIEURE

M. Frank Howard (Skeena) propose que le bill C-32, modifiant la loi sur la Chambre des communes (Autonomie en matière de régie intérieure) soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

—Monsieur l'Orateur, d'après ce qu'on m'a dit, il est fort probable que ce bill soit encore à l'étude à six heures. En conséquence, tous les espoirs que j'avais mis dans la générosité de la Chambre à l'égard des mesures d'initiative parlementaire viennent de s'effondrer. C'est un sujet qui intéresse le poste de l'Orateur, et c'est un sujet que nous devrions tous aborder avec beaucoup de respect et de fermeté parce que nous ne voulons pas être impliqués dans des discussions ou des débats qui mettent en question le rôle de M. l'Orateur ou l'exécution de ses fonctions. J'aborde la présentation de ce bill avec admiration et respect pour le poste d'Orateur de la Chambre.